



DEMANDE DE SUBVENTION 2027 ASSOCIATION SPORTIVE

Nom de l'association :

PREAMBULE

Le dossier complet doit être retourné **AVANT LE 31 OCTOBRE 2026** à :

Ville de Brive, Service de la Vie Associative

Place Jean Charbonnel – 19 100 Brive

subventions.villedebrive@brive.fr

(Lors de l'envoi par mail un accusé de réception vous sera envoyé si votre dossier est bien remis. Si ce n'est pas le cas vous rapprocher du service Vie Associative au 05-55-18-18-19)



ATTENTION :

- le dépôt du dossier ne vaut pas acceptation de la demande. Seuls les dossiers complets seront traités.
- Si vos fichiers sont trop nombreux ou volumineux vous pouvez les transmettre par une plateforme style **WeTransfer** à l'adresse mail ci-dessus

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la Mairie de Brive, pour la finalité suivante : mise à jour du fichier associatif.

Le destinataire de ces données est la Mairie de Brive - La durée de conservation des données est de 1 an.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à M. le Maire, Service Vie Associative Place Jean Charbonnel 19100 BRIVE. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

PARTIE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

SAISON 2025/2026

DESCRIPTION

Nom de l'association :

Discipline sportive :

Sigle :

Correspondant de l'association :

Nom	Prénom	Téléphone fixe	Téléphone portable
Courriel :			

ADRESSE / CONTACT

Siège social :

	Siège de l'association	Correspondance de l'association
Adresse		
CP - VILLE		

Communication de vos coordonnées :

Souhaitez-vous que les coordonnées de votre association soient diffusées sur le site internet de la ville de Brive (www.brive.net) ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez :

- Le numéro de téléphone : _____
 - Le courriel de l'association : _____
 - L'adresse du site internet : _____
- } **Obligatoires**

COTISATIONS ANNUELLES 2025 - 2026

Tarifs des cotisations (suivant âge, situation familiale, autres à préciser)
Ou de licences selon les catégories (benjamin, juniors, dirigeants, éducateurs)

Catégorie, âge, niveau...	A Montant cotisation (Part destinée au club)	B Montant licence (Part reversée à la fédération)	C Montant total de l'adhésion (A+B)	D Nombre d'adhérents	Total des adhésions selon les catégories (C x D)
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
	€	€			€
TOTAL					€

LE LIEU

Lieux de pratique :

Secteur d'intervention :

- ☐ Quartier

☐ Brive

☐ Communauté d'agglomération
- ☐ Département

☐ Région

☐ National

LES LICENCIÉS 2025 - 2026

Répartition des licenciés (hors dirigeants) par secteur :

Nombre de licenciés résidant à Brive		Nombre de licenciés résidant dans l'agglomération de Brive (hors Brive)*		Nombre de licenciés résidant hors Brive et Agglomération de Brive		Total Général (=total des licenciés déclarés p.6)	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

* Allasac, Ayen, Brignac la Plaine, Chabrignac, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Dampniat, Donzenac, Estivals, Estivaux, Jugeals Nazareth, Juillac, La Chapelle aux Brocs, Larche, Lascaux, Lissac sur Couze, Louignac, Malemort, Mansac, Nespouls, Noailles, Objat, Perpezac le Blanc, Rosiers de Juillac, Sadroc, Saint Aulaire, Saint Bonnet la Rivière, Saint Bonnet l'Enfantier, Saint Cernin de Larche, Saint Cyprien, Saint Cyr la Roche, Sainte Féréole, Saint Pantaléon de Larche, Saint Pardoux l'Ortigier, Saint Robert, Saint Solve, Saint Viance, Segonzac, Turenne, Ussac, Varetz, Vars sur Roseix, Vignols, Voutezac, Yssandon

LES BÉNÉVOLES

 **Merci de remplir impérativement cet item**

Nombre de bénévoles (personnes contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée)					
Hommes			Femmes		
Nombre total	Dont « plus de 150h/an »	Dont « âgé de moins de 26 ans »	Nombre total	Dont « plus de 150h/an »	Dont « âgé de moins de 26 ans »



Bénévoles ayant bénéficiés en 2026 du Pass Bénévolat :

Pour faire la demande du Pass Bénévolat vous pouvez soit télécharger le document sur le site internet de la ville : <https://www.brive.fr/vie-associative/pass-benevolat/> ou en faire la demande directement auprès du service de la Vie Associative : vie.associative@brive.fr

STATUTS/BUREAU

Création de l'association :

Date de déclaration/..... /..... et n° d'enregistrement en préfecture :

Date de publication au Journal Officiel/..... /.....

Date de la dernière modification s'il y a lieu/..... /.....

Numéro SIRET – (14 chiffres)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le versement effectif de toute subvention est conditionné à la mention du numéro SIRET

(pour tout renseignement, se reporter au site www.associationmodeemploi.fr – rubrique SIRENE/SIRET)

Utilité publique :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☐ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel/..... /.....

RÉFÉRENCES BANCAIRES

Avez-vous changé de RIB cette année ? ☐ oui ☐ non

Si oui merci de joindre obligatoirement un exemplaire.

COMPOSITION DU BUREAU

Président(e) : élu(e) le...../..... /..... pour une durée de an(s).

Nom	Prénom	Adresse	
Téléphone			
E-mail			

Vice-président(e) :

Nom	Prénom	Adresse	
Téléphone			
E-mail			

Secrétaire :

Nom	Prénom	Adresse	
Téléphone			
E-mail			

Trésorier(e) :

Nom	Prénom	Adresse	
Téléphone			
E-mail			

Autres membres du conseil d'administration

Nom	Prénom	Nom	Prénom

PARTIE 2 : ATTRIBUTION DES POINTS

Saison 2025/2026

STRATE 1 : AIDE À LA GESTION DU CLUB

Catégories / Publics (hors dirigeants)

Catégories	Nombre		
	Hommes	Femmes	Total
Jeunes de moins de 13 ans ⁽¹⁾			
Jeunes de 13 à 18 ans ⁽¹⁾			
Adultes de 18 à 60 ans ⁽¹⁾			
Adultes de 60 ans et + ⁽¹⁾			
Personnes handicapées (titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une notification MDPH) ⁽¹⁾			
Total ^{(2) (3)}			
Nombre d'adhérents non licenciés			

(1) Un même adhérent ne doit figurer que dans une seule catégorie

(2) Joindre une attestation justifiant du nombre de licenciés de votre fédération, ligue ou comité d'affiliation.
Ne pas comptabiliser les licences à la journée et/ou exceptionnelles

(3) Doit être égal au total déclaré page 3

STRATE 2 : AIDE À LA COMPÉTITION

Joindre obligatoirement une copie du calendrier de la saison 2025/2026.

Seuls les frais réels du club seront pris en compte.

Date	Lieu	Nature de la compétition	Km A/R (A)	Nbre de <u>joueurs</u> transportés (B)	Total KM (AxB)	Nbre Repas	Nbre nuitées
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
Total							

Charges liées à la compétition autres que les frais de déplacement :

Charges liées à la compétition	Montant
Prix des licences reversées à la Fédération uniquement pour les compétiteurs	€
Engagements compétition	€
Arbitrage des rencontres officielles	€
Frais de formation de l'encadrement sportif hors aides fédérales	€
Total	€

STRATE 3 : AIDE AUX ÉCOLES EN DIRECTION DES JEUNES

Nombre de jeunes de moins de 13 ans :

Encadrement sportif :

	Nom et Prénom des éducateurs / encadrants	Niveau de diplômes (fédéral ou diplômé d'Etat)	Salarié oui/non
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			

Le nombre d'éducateurs retenus ne pourra excéder 1/8^{ème} du nombre d'enfants accueillis dans le cadre de l'école.

STRATE 4 : SOUTIEN A L'EMPLOI SALARIÉ DES CLUBS

Type d'emplois (Hors emplois saisonniers)	Fonction	Nbre	Montant des salaires	Montant des charges	Montant des aides	Montant net à la charge du club ou de l'association
CDD à temps plein			€	€	€	€
CDD à temps partiel			€	€	€	€
CDI à temps plein			€	€	€	€
CDI à temps partiel			€	€	€	€
Contrat de travail aidé			€	€	€	€
Autres types d'emploi			€	€	€	€
Total			€	€	€	€

Joindre obligatoirement une déclaration annuelle de salaires ou une DADS et préciser le ou les organismes qui versent l'aide :

STRATE 5 : PARTICIPATION CITOYENNE DU CLUB DANS LA VIE SPORTIVE LOCALE

- Participation aux groupes de travail de l'OMS ☐
- Forum des associations ☐
- Sport dans ma ville ☐

BILAN FINANCIER

Compte de résultat de l'année 2025/2026 et prévisionnel 2026/2027

Charges de l'Exercice qu'elles soient payées ou non	Réel 2025/2026	Prévisions 2026/2027
60 - ACHATS		
Eau, gaz, électricité	- €	- €
Fournitures de matériel et équipements	- €	- €
Fournitures administratives et d'entretien	- €	- €
Fournitures alimentation	- €	- €
Prestations de services	- €	- €
Autres frais (à préciser)	- €	- €
61 - SERVICES EXTERIEURS		
Loyer(s) - charges de copropriété	- €	- €
Location mobilière	- €	- €
Travaux entretien/réparations	- €	- €
Assurances	- €	- €
Documentation	- €	- €
Autres frais (à préciser)	- €	- €
62 - AUTRES FRAIS EXTERIEURS		
Frais d'arbitrage	- €	- €
Frais d'engagement	- €	- €
Frais de transport	- €	- €
Frais d'hébergement et de restauration	- €	- €
Frais de manifestations	- €	- €
Déplacements/missions	- €	- €
Frais de réception	- €	- €
Frais postaux - télécommunication	- €	- €
Frais de publicité - publication	- €	- €
Autres frais (à préciser)	- €	- €
63 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
Taxe sur les salaires	- €	- €
Participation employeur à la formation	- €	- €
Taxe foncière	- €	- €
Autres impôts (à préciser)	- €	- €
64 - CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires bruts	- €	- €
Primes et avantages divers	- €	- €
Charges sociales	- €	- €
Médecine du Travail	- €	- €
Autres charges de personnel (à préciser)	- €	- €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION		
Licences Fédération	- €	- €
Cotisations (liées à la vie de l'association)	- €	- €
SACEM	- €	- €
Autres charges de gestion (à préciser)	- €	- €
66 - CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des emprunts	- €	- €
Autres charges financières (à préciser)	- €	- €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	- €	- €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
Amortissements des immob corporelles et incorporelles	- €	- €
Dotation aux provisions pour risques/charges d'exploitation	- €	- €
TOTAL CHARGES	- €	- €

Compte de résultat de l'année 2025/2026 et prévisionnel 2026/2027

Produits de l'Exercice qu'ils soient encaissés ou non	Réel 2025/2026	Prévisions 2026/2027
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS		
Recette de spectacles, matches	- €	- €
Recette de manifestations	- €	- €
Recette annexe (goodies, t-shirts, produits dérivés...)	- €	- €
Recette de publicité	- €	- €
Prestations de services		
Locations diverses	- €	- €
Services rendus aux membres (tarifs préférentiels)	- €	- €
74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Ville de Brive		
* annuelle	- €	- €
* Exceptionnelle	- €	- €
Syndicats intercommunaux	- €	- €
Conseil Départemental	- €	- €
Conseil Régional	- €	- €
Etat		
* D.D.J.S	- €	- €
* D.R.A.C	- €	- €
* C.A.F.	- €	- €
Autres (à préciser)	- €	- €
* FONJEP	- €	- €
Fonds Européens	- €	- €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Collecte - Dons	- €	- €
Licences Fédération	- €	- €
Cotisations	- €	- €
Autres produits gestion (à préciser)	- €	- €
76 - PRODUITS FINANCIERS		
Revenu des placements - Livrets	- €	- €
Revenu des prêts	- €	- €
Autres produits financiers (à préciser)	- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	- €
Dégrèvements d'impôts	- €	- €
Autres produits exceptionnels (à préciser)	- €	- €
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS		
Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €
Reprise sur amortissements immob corpo. et incorporelles	- €	- €
TOTAL PRODUITS	- €	- €
RESULTAT REEL 2025 - 2026 (excédents ou pertes*)	- €	
RESULTAT PREVISIONNEL 2026 - 2027 (excédents ou pertes*)		- €

*pertes faire précéder du signe (-) moins

Certifié sincères et véritables,
Signature, (le Trésorier)

Certifié sincères et véritables,
Signature, (le Président)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	- €	Dons en nature	- €
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations	- €	Prestations en nature	- €
Personnel bénévole	- €	Bénévolat	- €
TOTAL	- €	TOTAL	- €

Bilan de la saison 2025 / 2026

Actif	Exercice 2024/2025	Exercice 2025/2026
ACTIF IMMOBILISE		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations financières		

ACTIF CIRCULANT		
- Stock en cours		
- Créances		
• Adhérents et comptes attachés		
• Autres		
- Valeurs mobilières de placement		
- Disponibilités		
• Banque		
• Caisse		
• Autres		
TOTAL		

Passif	Exercice 2024/2025	Exercice 2025/2026
FONDS ASSOCIATIFS		
- Réserves légales		
- Report à nouveau		
- Résultat de l'exercice		
PROVISIONS		
- Provisions pour risques et charges		
- Fonds dédiés		
DETTES		
- Dettes auprès des établ. de crédit		
- Dettes fournisseurs		
- Dettes fiscales et sociales		
- Autres dettes		
TOTAL		

Certifié sincères et véritables,
Signature, (le Président)

Signature (du trésorier)

En complément de ce document, la production du dernier bilan, certifié conforme par un commissaire aux comptes, est obligatoire pour les associations recevant de l'ensemble des autorités administratives une subvention annuelle (directe et indirecte) supérieure à 153.000 Euros.

STRATE 6 : LES RESULTATS SPORTIFS SAISON 2025/2026

Du 1^{er} au 4^{ème} niveau : compétition nationale

Sont concernés les clubs dont la discipline au sein d'une fédération Unisport Olympique, non Olympique ou Handisport n'offre pas de compétitions individuelles.

Pour le calcul de la subvention, l'analyse portera sur les équipes ayant obtenu le plus haut niveau de pratique national conduisant à un titre de Champion de France.

5^{ème} niveau : plus haut niveau régional de la discipline

Au sein d'une fédération Unisport ou Multisport, la compétition doit conduire vers un titre régional, interrégional ou prénational référencé par la Fédération ou de la Ligue de tutelle. Il s'agit de l'équipe qui évolue au plus haut niveau régional de la discipline.

Joindre impérativement le justificatif de la Fédération ou de la Ligue de référence.

Sports collectifs

Deux équipes **maximum** seront prises en compte.

Indiquez dans le tableau le nom des équipes concernées et leur niveau de jeu pour la saison 2026/2027.

Niveau de jeu Equipe	<u>NIVEAU NATIONAL AMATEUR</u>			<u>NIVEAU PRENATIONAL REGIONAL</u>
	1 ^{er} niveau	2eme niveau	3eme niveau	4eme niveau
Senior				
U 23				
U 20				
U 18				
U 16				
U 14				
U 12				

Sports individuels (compétitions interclubs par équipes et titres individuels)

Pour le calcul de la subvention, l'analyse interviendra à deux niveaux :

- Dans les compétitions nationales par équipe ou ayant un caractère collectif (cumul de points).
Ex : le championnat de tennis par équipe, les interclubs en athlétisme..., conduisant à l'attribution d'un titre de champion de France.
- Et/ou les sportifs classés en championnat de France individuel.

Joindre impérativement un justificatif de la Fédération de référence.

Indiquez dans le tableau les équipes concernées et leur niveau de jeu au début de la saison 2026/2027.

Niveau de jeu Equipe	<u>NIVEAU NATIONAL AMATEUR</u>			<u>NIVEAU PRENATIONAL REGIONAL</u>
	1 ^{er} niveau	2eme niveau	3eme niveau	4eme niveau
Senior				
U23				
U20				
U18				
U16				
U14				
U 12				

Les sportifs du club classés de 1 à 8 en championnat de France individuel :

	Athlète Nom et Prénom	Compétition nationale (libellé, date et lieu)	Discipline	Catégorie d'âge	Classement
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie et signées pour toutes les demandes (initiales ou renouvellement). Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le **pouvoir** lui permettant d'engager celle-ci (annexe 2).

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- demande une subvention pour le fonctionnement annuel de mon association
- **que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (annexe 1)**
- certifie exacts, sincères et véritables les renseignements figurant dans le présent dossier et l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ou privés, et **accepte de communiquer, à la demande de la Ville de Brive, tout document complémentaire destiné à les vérifier.**
- prend l'engagement, au nom de l'association
 - de conclure une convention avec le ville de Brive si le montant total des subventions annuelles (directes ou indirectes) attribuées par cette dernière est supérieur à 23.000 € ;
 - de fournir les comptes annuels de l'association, certifiés par un commissaire aux comptes si elle reçoit annuellement un total de subventions égal ou supérieur à 153.000 €
 - de transmettre à la ville de Brive un compte-rendu financier dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel une subvention de fonctionnement lui est attribuée
- déclare avoir pris connaissance que toute subvention d'origine publique doit être utilisée par son bénéficiaire conformément à son affectation, ce qui signifie :
 - qu'elle ne peut financer que les actions présentant un caractère d'intérêt public communal,
 - qu'elle ne peut être reversée à d'autres associations, œuvres ou entreprises (sauf lorsque c'est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné),
 - que son remboursement (total ou partiel) est de droit en cas de non utilisation ou d'utilisation incomplète.
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le **compte bancaire de l'association**

Fait le, à

Signature du représentant légal et cachet de l'association

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

PARTIE 3 : DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE 1 :

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

ANNEXE 2 :

POUVOIR DONNÉ AU SIGNATAIRE

A compléter uniquement dans le cas où le formulaire de demande de subvention n'est pas signé par le représentant légal de l'association.

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

En ma qualité de

De l'association

Domiciliée

.....

.....

Donne pouvoir à (NOM et Prénom)

En sa qualité de

Pour la signature de ce dossier de demande de subvention à la ville de Brive.

Fait à, le

Signature du mandant
(précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

Signature du mandataire
(précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

ANNEXE 3 :

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

1- PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ☐ Un RIB (si il n'a pas déjà été fourni les années précédentes ou si il a changé dans le courant de l'année)
- ☐ Le compte rendu de la dernière assemblée générale ou du dernier conseil d'administration
- ☐ Le plus récent rapport d'activité ou le rapport moral
- ☐ Les comptes du dernier exercice, et le budget prévisionnel (pages 10 à 12 du dossier)
- ☐ L'attestation d'assurance multirisque et responsabilité civile à jour
- ☐ La déclaration annuelle de données sociales ou DADS (si le club a des salariés)
- ☐ L'attestation de la (ou des) Fédération(s) d'affiliation justifiant du nombre de licenciés

Pour les sports compétition :

- ☐ le justificatif de la fédération ou de la ligue attestant du niveau des sportifs
- ☐ Le calendrier officiel de la dernière saison sportive (si des compétitions ont été déclarées)

2- PREMIÈRE DEMANDE

- ☐ L'ensemble des documents du 1
- ☐ Une copie des statuts
- ☐ La liste des membres du bureau et leurs coordonnées
- ☐ La déclaration de l'association au JO
- ☐ Le récépissé de déclaration à l'INSEE

3- CHANGEMENT DE STATUT

- ☐ L'ensemble des documents du 1
- ☐ Les nouveaux statuts
- ☐ Le récépissé de déclaration de modification en Sous-Préfecture

ANNEXE 4 :

AIDE A LA COMPLETUE DU DOSSIER

L'intégralité du dossier est à compléter quelles que soient les pièces complémentaires jointes au dossier.

Les données demandées concernent la saison 2025/2026.

Partie 1 : Informations générales

Page 2 :

- **Description** : complétez le nom exact de votre association, ainsi que les coordonnées de la personne référente à contacter en cas de questions.
- **Adresse/contact** : veillez à renseigner l'adresse et les coordonnées de l'association de manière à ce que les informations soient correctement relayées sur le site brive.fr

Page 3 :

- **Cotisation annuelles 2025-2026** : Détaillez l'ensemble de votre grille tarifaire par catégorie d'âge ou niveau. La colonne A correspond à la cotisation qui reste au club, la colonne B au montant de la licence qui part à la fédération, et la colonne C à votre nombre d'adhérents dans chaque catégorie.
- **Le lieu** : indiquez les endroits où votre club pratique sa discipline.
- **Les licenciés 2025-2026** : Détaillez le nombre de licenciés que vous avez enregistré pour la saison 2025/2026, selon leur provenance géographique et leur sexe.
Le total général doit correspondre au total des licenciés page 6.

Page 4 :

- **Les bénévoles** : Indiquez le nombre de bénévoles œuvrant de manière régulière sans contrepartie financière pour votre association.
- **Statuts/bureau** : le numéro siren est obligatoire pour que la subvention puisse vous être versée.
- **Références bancaires** : indiquez si vous avez changé de compte bancaire au cours de l'année, et le cas échéant fournissez le RIB correspondant.
Si votre situation bancaire est similaire à l'année précédente, il n'est pas nécessaire de refournir un RIB.

Page 5 :

- **Composition du bureau** : indiquez pour chaque membre du bureau les coordonnées précises afin que la mairie puisse prendre contact avec eux si nécessaire.

Partie 2 : Attribution des points

Page 6 :

- **Strate 1** : Détaillez le nombre de vos licenciés (hors dirigeants) selon leur catégorie d'âge. Un même licencié ne peut apparaître qu'une seule fois dans le tableau.
Le total doit être le même que celui du tableau de la page 3 relatif à la provenance géographique de vos licenciés.
Il est indispensable de contacter votre fédération d'affiliation pour obtenir une attestation justifiant du nombre de licenciés. Il s'agit d'un document officiel tamponné par la fédération (les captures d'écran ou autres tableurs ne seront pas acceptés) faisant état du nombre de licences que votre club a déclaré.
- **Strate 2** : **Ce tableau ne s'adresse qu'au sport compétition.** Vous pouvez joindre une page annexe si vous ne disposez pas de suffisamment de lignes dans le tableau présent dans le dossier.
Ex : Le club de football part à Bordeaux pour un match. Il déplace 11 joueurs, 3 remplaçants et 1 encadrant soit 15 personnes. Ils prennent le repas de la veille au soir, une nuit d'hôtel à Bordeaux et le repas du lendemain. La même équipe, dans la même configuration, joue un autre match à Toulouse la semaine suivante, mais ils ne prennent qu'un repas cette fois.

	Date	Lieu	Nature de la compétition	Km A/R (A)	Nbre de personnes transportées (B)	Total KM (AxB)	Nbre Repas	Nbre nuitées
1	10/05/2024	Bordeaux	Match coupe de France	406	15	6 090	30	15
2	17/05/2024	Toulouse	Finale coupe de France	396	15	5 940	15	15
Total						12 030	45	30

Pages 7 à 8 :

- **Strate 3** : Indiquez le nombre de jeunes de moins de 13 ans (le chiffre doit correspondre aux renseignements du tableau de la page 6), et complétez les renseignements concernant vos éducateurs. Page 8, indiquez les actions socio-éducatives mises en place au cours de l'année, et vos projets pour la saison prochaine.

Page 9 :

- **Strate 4** : Complétez les informations relatives à vos salariés uniquement et joignez obligatoirement une déclaration annuelle de salaires.
- **Strate 5** : Indiquez si vous avez participé aux groupes de travail de l'Office Municipal des Sports, au forum des associations, et/ou à sport dans ma ville.

Pages 10 à 12 :

- **Bilan financier** : Ces tableaux doivent être complétés même si vos documents comptables (rapport expert-comptable ou tableau Excel) sont joints en annexe. Pensez à faire signer les pages 11 et 12 par le président et le trésorier. (voir tableaux explicatifs ci-après en annexe 5)

Pages 13 à 14 :

- **Strate 6** : **Ce tableau ne s'adresse qu'au sport compétition.** Le premier tableau concerne les sports collectifs, et le second les sports individuels (compétitions individuelles et par équipe). **Joindre impérativement un justificatif de la fédération ou de la ligue attestant du niveau et de la performance accomplie.**
Ex sport collectif : Le club de rugby présente dans son dossier l'équipe féminine évoluant en U18 et ayant participé au championnat de France.

Niveau de jeu Equipe	<u>NIVEAU NATIONAL AMATEUR</u>			<u>NIVEAU PRENATIONAL REGIONAL</u>
	1 ^{er} niveau	2eme niveau	3eme niveau	4eme niveau
Senior				
U 23				
U 20				
U 18	Equipe féminine Demi finaliste championnat de France			
U 16				
U 14				
U 12				

Ex sport individuel : Le club de natation présente dans son dossier (tableau 1) une équipe de nageurs évoluant au premier niveau national amateur et (tableau 2) une nageuse de 15 ans classée dans de 1 à 8 au championnat de France individuel.

Niveau de jeu Equipe	<u>NIVEAU NATIONAL AMATEUR</u>			<u>NIVEAU PRENATIONAL REGIONAL</u>
	1 ^{er} niveau	2eme niveau	3eme niveau	4eme niveau
Senior	Equipe interclubs			
U23				
U20				
U18				
U16				
U14				

	Athlète Nom et Prénom	Compétition nationale (libellé, date et lieu)	Discipline	Catégorie d'âge	Classement
1	Béatrice Dupont	Championnat de France	Natation sportive 200m 4 nages	espoir	4ème
2					
3					

ANNEXE 5 :

EXPLICATIONS PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF

Charges de l'Exercice qu'elles soient payées ou non	Réal 2025/2026 Un bilan financier ne peut pas être à l'équilibre	Prévisions 2026/2027 Le budget prévisionnel doit être équilibré (total des charges= total des produits)
60 - ACHATS		
Eau, gaz, électricité	Notez ici les achats de consommables, marchandises diverses, matières premières ayant un lien avec l'activité de l'association.	
Fournitures de matériel et équipements		
Fournitures administratives et d'entretien		
Fournitures alimentation		
Prestations de services		
Autres frais (à préciser)		
61 - SERVICES EXTERIEURS		
Loyer(s) - charges de copropriété	Notez ici les achats de services extérieurs (locations mobilières ou immobilières, charges relatives aux contrats de locations, entretien, réparation, assurances, publicité, frais de transports, abonnement à des revues spécialisées, etc)	
Location mobilière		
Travaux entretien/réparations		
Assurances		
Documentation		
Autres frais (à préciser)		
62 - AUTRES FRAIS EXTERIEURS		
Frais d'arbitrage	Notez ici les frais de compétition, de manifestation, de réception, honoraires ou indemnités versées sans charges sociales (avocat, expert-comptable, etc...), les frais de déplacement lors des compétitions,...	
Frais d'engagement		
Frais de transport		
Frais d'hébergement et de restauration		
Frais de manifestations		
Déplacements/missions		
Frais de réception		
Frais postaux - télécommunication		
Frais de publicité - publication		
Autres frais (à préciser)		
63 - IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
Taxe sur les salaires	Notez ici les charges fiscales de votre association	
Participation employeur à la formation		
Taxe foncière		
Autres impôts		
SACEM		
64 - CHARGES DE PERSONNEL sont concernées les associations employeuses de salariés		
Salaires bruts	Notez ici l'impact de tous vos salaires chargés.	
Primes et avantages divers		
Charges sociales		
Médecine du Travail		
Autres charges de personnel		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION		
Licences Fédération	Notez ici les licences reversées à la fédération, les cotisations remboursées etc...	
Cotisations (liées à la vie de l'association)		
Autres charges de gestion		
66 - CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des emprunts	Notez ici les charges financières supportées par votre association (intérêts des prêts, agios...)	
Autres charges financières (à préciser)		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	Notez ici les opérations spécifiques non prévues dans les statuts de l'association et qui n'ont pas vocation à se reproduire les exercices suivants (ex : amendes diverses, condamnations...)	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
Amortissements des immob corporelles et incorporelles	Notez ici l'amortissement du matériel acheté par votre association, ou les provisions financières spécifiques pour faire face à un préjudice connu.	
Dotations aux provisions pour risques/charges d'exploitation		
TOTAL CHARGES	MERCİ D'INDIQUER LE TOTAL DES LIGNES	

Produits de l'Exercice qu'ils soient encaissés ou non	Réal 2025/2026 Un bilan financier ne peut pas être à l'équilibre	Prévisions 2026/2027 Le budget prévisionnel doit être équilibré (total des charges = total des produits)
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS		
Recette de spectacles, matches	Notez ici vos recettes liées aux cotisations, aux ventes de billetterie, et aux autres produits annexes (buvette, t shirt, etc...), les services rendus et facturés à des tiers etc...	
Recette de manifestations		
Recette annexe (goodies, tshirt, produits dérivés...)		
Recette de publicité		
Prestations de services		
Locations diverses		
Services rendus aux membres (tarifs préférentiels)		
74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Ville de Brive	Notez ici les différentes subventions de fonctionnement obtenues qu'elles soient publiques ou privées	
* annuelle		
* Exceptionnelle		
Syndicats intercommunaux		
Conseil Départemental		
Conseil Régional		
Etat		
* D.D.J.S		
* D.R.A.C		
* C.A.F.		
Autres (précisez)		
* FONJEP		
Fonds Européens		
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Collecte - Dons	Notez ici les produits issus des adhésions (licences, aux cotisations, dons, legs, donations etc...)	
Licences Fédération		
Cotisations		
Autres produits gestion		
76 - PRODUITS FINANCIERS		
Revenu des placements - Livrets	Notez ici les produits issus des placements bancaires (livrets, actions, plus-values des valeurs mobilières de placement etc)	
Revenu des prêts		
Autres produits financiers		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Notez ici les produits issus de certains événements de nature exceptionnelle qui ne rentrent pas dans l'exploitation courante de la société (flux résultant d'événements passés, plus-value sur cessions d'immobilisations, vente d'un bien...)	
Dégrèvements d'impôts		
Autres produits exceptionnels		
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS		
Reprise sur amortissements et provisions	Notez ici les reprises des provisions précédentes et les dotations	
Reprise sur amortissements immob corpo. et incorporelles		
TOTAL PRODUITS	MERCI D'INDIQUER LE TOTAL DES LIGNES	
RESULTAT REEL (excédents ou pertes*)	Notez ici la différence entre les charges et les produits enregistrés dans l'année	
RESULTAT PREVISIONNEL (excédents ou pertes*)		Notez ici la différence entre les charges et les produits prévus pour l'année prochaine

*pertes faire précéder du signe (-) moins

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La comptabilisation des charges et des produits des contributions volontaires n'a pas d'incidence sur le résultat

86- Emplois des contributions volontaires en nature Correspond à la manière donc est consommée la ressource		87- Contributions volontaires en nature Correspond aux ressources	
Secours en nature	Dons alimentaires et vestimentaires, mise à disposition éventuelle de personnel...	Dons en nature	Les contributions volontaires sont, par nature, effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état par l'association.
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations	Mise à disposition de locaux ou de matériel... Prestations juridiques ou de communication...	Prestations en nature	
Personnel bénévole	Tout temps donné gracieusement.	Bénévolat	
TOTAL	MERCI D'INDIQUER LE TOTAL DES LIGNES	TOTAL	MERCI D'INDIQUER LE TOTAL DES LIGNES

Les emplois des contributions volontaires en nature (charge 86) et contributions volontaires en natures (produits 87) doivent être équilibrés ; les montants des deux totaux doivent donc être égaux.

Bilan de la saison 2025 / 2026

Le bilan doit permettre de décrire l'ensemble du patrimoine de l'association ; ses avoirs (actif) et ses dettes (passif). L'actif et le passif doivent être équilibrés.

Actif (correspond aux disponibilités de votre association, à ses immobilisations, aux charges constatées d'avance, et aux éventuels stocks)	Exercice 2024/2025	Exercice 2025/2026
ACTIF IMMOBILISE		
- Immobilisations incorporelles	Licence 4, brevets, droits divers, achat d'un logiciel...	
- Immobilisations corporelles	Achat d'un terrain, d'une construction, d'un local, ou d'un minibus	
- Immobilisations financières	Participation et créances rattachées, prêts etc...	

ACTIF CIRCULANT	
- Stock en cours	Valeur des stocks de produits annexes, matières premières, marchandises diverses
- Créances	Charges constatées d'avance (charges à cheval d'un exercice à l'autre ; ex : cotisation d'assurance) Dettes ou créances à court terme vis-à-vis des partenaires de l'association.
• Adhérents et comptes attachés	
• Autres	
- Valeurs mobilières de placement	Placements en trésorerie (comptes à terme, certificats de dépôt négociables...)
- Disponibilités	
• Banque	Indiquez la somme disponible sur le compte courant à la clôture de l'exercice
• Caisse	Indiquez la somme présente en caisse à la clôture de l'exercice
• Autres	Indiquez les montants placés sur des livrets
TOTAL	MERCI D'INDIQUER LE TOTAL DES LIGNES

Passif (correspond aux dettes, aux emprunts, au fonds associatif, aux produits constatés d'avance)	Exercice 2024/2025	Exercice 2025/2026
- Fonds associatifs		
• Capital initial	Capital à la création de l'association	
• Report à nouveau	Résultats cumulés des années précédentes depuis la création de l'association	
• Résultat de l'exercice	Résultat du dernier exercice à sa clôture	
- Provisions		
• Provisions pour risques et charges	Capital dédiés à des risques ou des charges connues et pouvant être justifiés.	
• Fonds dédiés		
- Dettes		
• Dettes auprès des établ. de crédit	Dettes à long terme vis-à-vis des partenaires bancaires	
• Dettes fournisseurs	Dettes à court terme vis-à-vis des partenaires de l'association (fournisseurs, personnel, organismes sociaux, Etat...)	
• Dettes fiscales et sociales		
• Autres dettes		
TOTAL	MERCI D'INDIQUER LE TOTAL DES LIGNES	

ANNEXE 6 :

MODALITÉS D'INSTRUCTION DU DOSSIER

ÉTAPE 1: DEPÔT DU DOSSIER

Chaque année, votre dossier est en téléchargement sur brive.fr entre le 1er septembre et le 31 octobre. Il doit être déposé en mairie avant le 31 octobre accompagné de l'ensemble des pièces justificatives (voir annexe 3) réunies, ensemble, en fin de dossier.

Seuls les dossiers complets seront examinés. **Vous pouvez demander à ce que votre dossier soit vérifié sur rendez-vous à la Direction des Sports.** Un récépissé de dépôt vous sera adressé par mail.

ÉTAPE 2: VÉRIFICATION DU DOSSIER

A réception, il est procédé aux vérifications juridiques, financières et comptables du dossier. Une demande de complément d'informations sera adressée par mail à l'association pour les éléments manquants.

ÉTAPE 3: CALCUL DES POINTS ACCORDÉS

Le dispositif d'attribution des subventions aux associations sportives fonctionne selon une critérisation établie par l'Office Municipal des Sports et validée par le Conseil Municipal. Il est articulé selon 6 strates qui déterminent des points ensuite convertis en euros. A l'issue d'une instruction approfondie, l'enveloppe des subventions de fonctionnement est donc partagée entre chaque club de manière juste et équitable.

ÉTAPE 4: DÉCISION D'ATTRIBUTION

L'ensemble de l'attribution des subventions est ensuite présenté et débattu en commission finance de l'Office Municipal des Sports qui émet son avis. Les montants à accorder sont finalement proposés au Conseil Municipal qui délibère sur cette question, puis à la Préfecture pour le contrôle de légalité.

Une lettre de notification est alors adressée à l'association pour lui indiquer la suite donnée à sa demande de subvention.